

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA CELLULE

« LITIGES ET CONTENTIEUX »

Séance du 27 Novembre 2023.

PRESENTS : G. GOUZERCH – F. ROCHER – D. LE BOUEDEC -

Rencontre U 15 – D 2 – Match du 11 Novembre 2023 -

Vannes Ménimur 2 / Elvinoise 1

Arbitre : TREGARO Yoann

Le club de l'Elvinoise pose une réclamation sur la rencontre en référence du fait que sur la feuille de match, le club de l'A.S. Ménimur a aligné plus de 4 mutés dont 1 hors période autorisés en rencontre jeunes.

La Commission, après étude des pièces jointes au dossier, dit que : tous les joueurs qualifiés pour prendre part à la rencontre.

Par ces motifs, confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club de l'Elvinoise pose une réclamation sur la rencontre en référence du fait que l'éducateur Y. GOBA est en état de suspension ce jour et n'est pas autorisé à être présent sur la feuille de match.

La Commission, après étude des pièces jointes au dossier, dit celle-ci irrecevable : la perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un éducateur suspendu, passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant match.

Par ces motifs, confirme le résultat acquis sur le terrain.

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance devant la Commission d'appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours, article 98.1 des Règlements Généraux de la Ligue de Bretagne.

Le Président de la cellule « Litiges et contentieux »

LE BOUEDEC Didier